

Union & Dynamisme

pour Saint Christol lez Alès

La question Sciences pô du mois:

Quelle est la différence entre un maire centriste et un président ni de gauche, ni de droite?

Réponse: Aucune, ils sont tous les deux de droite

Le journal de l'opposition municipale

DU JAMAIS VU !

... AU SUJET DE L'ECOLE PUBLIQUE et... DU SERVICE PUBLIC

Suppression des NAP (Nouvelles activités périscolaires) avec le retour à la semaine de 4 jours, un bon prétexte !

Augmentation du prix du repas à la cantine de 73% pour les couches les plus modestes.

Abandon de la règle une Atsem, une classe en maternelle : conséquence passage de 5 à 3 Atsem à Joliot Curie et de 3 à 2 Atsem à Marignac .

Emploi du temps aberrant avec des ruptures d'activités multiples dans la journée imposées au personnel de service.

Non remplacement annoncé du personnel en congé : ainsi l'intervenant en Éducation Physique absent n'est pas remplacé !!

La Police municipale réduite à 3 agents depuis un départ en retraite.

Ainsi la Médiathèque fonctionne quasiment avec la moitié du personnel initialement prévu.

Ainsi la Maison pour Tous accuse le départ prochain du CAE, non remplacé et enregistre le non remplacement d'un agent indisponible, résultat personnel réduit de moitié !

Bref, avec BENEZET - MARTIN AND CO c'est un véritable saccage du service public auquel on assiste .

CELA EXPLIQUE : L'ACTION DETERMINEE DES PARENTS D'ELEVES DANS LES 2 ECOLES.

CELA EXPLIQUE QUE POUR LA PREMIERE FOIS DANS LES ANNALES MUNICIPALES DE ST CHRISTOL, L'ENORME MAJORITE DU PERSONNEL COMMUNAL SOIT VENT DEBOUT CONTRE CETTE POLITIQUE Y COMPRIS CERTAINS CADRES !

QUEL BILAN POUR LA MUNICIPALITE BENEZET!

Marcel Chazal

Président d'Union & Dynamisme pour Saint Christol

LES ORDONNANCES MACRON: AVANCEE OU REGRESSION SOCIALE ?

Par Maîtres CEDRIC PORIN et MURIEL FASSIÉ

AVOCATS AU BARREAU DE MARSEILLE, SPÉCIALISTES EN DROIT DU TRAVAIL
MEMBRES DE LA COMMISSION SOCIALE DU
SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

REUNION ET DEBAT PUBLIC

MERCREDI 15 NOVEMBRE 18h30

MAISON SORBIERE - Avenue J. Moulin-ST CHRISTOL LES ALES

Le groupe et l'association "Union & Dynamisme pour Saint Christol", s'oppose farouchement à la décision unilatérale de la municipalité Bénézet de supprimer des postes d'ATSEM dans les écoles maternelles de Saint Christol, au prétexte certes réel mais fallacieux, de la suppression des CAE et des réductions financières imposées aux collectivités locales par le gouvernement.

Cette réponse hâtive et inappropriée vient remettre en question une organisation (une classe, une ATSEM) ancienne, qui a fait ses preuves et à laquelle nos concitoyens sont attachés. Elle ne doit pas être considérée comme un luxe, et les enfants ne doivent pas être une variable d'ajustement d'une quelconque décision politique et financière, qu'elle soit locale ou nationale.

En effet, les contrats aidés n'ont pas toujours existé

et leur suppression ne doit pas se faire au détriment de l'éducation et la sécurité de nos enfants. Enlever une partie du personnel intervenant dans les classes a des conséquences concrètes dans le déroulement de la vie de classe

(travail de groupe, passages aux toilettes, encadrement du groupe classe à l'extérieur, etc.). Et cela d'autant plus qu'en parallèle, l'effectif dans les classes en maternelle ne va pas décroissant. Les raisons avancées par la municipalité actuelle, à savoir les réductions des ressources financières de la commune, si elles sont la conséquence directe des décisions dangereuses du gouvernement vis-à-vis des collectivités territoriales, elles ne datent pas d'aujourd'hui et s'inscrivent dans la continuité d'une politique débutée il y a plus de 10 ans. Cela vient par ailleurs poser la question plus générale de la politique du personnel (ou, pour emprunter un vocabulaire cher à la droite, des « ressources humaines ») menée sur la commune. Alors que nous avons par le passé dénoncé le re-



touche pas A MON ATSEM

crument exagéré de personnels de catégorie A et B, on s'aperçoit aujourd'hui, avec la suppression des CAE, que nous manquons de personnels de catégorie C pour répondre aux besoins de nos gosses dans les écoles. Bref, de répondre au service public de base...

Par conséquent, la municipalité ne doit pas se départir de ses responsabilités propres.

Les municipalités SIRVIN (1983-2008) avaient érigé l'organisation "**une classe, une ATSEM**" en principe et ce principe n'avait pas été remis en question jusqu'ici.

En vers et contre tout, nous considérons qu'**une ATSEM par classe n'est pas un luxe**, mais est au contraire l'organisation appropriée pour un fonctionnement normal du service public de l'éducation dans nos écoles maternelles.

C'est bien parce que nous savons les Saint Christolens attachés à ce service qu'il doit être défendu et faire l'objet d'une vraie décision relevant de la volonté politique.

C'est ce que défendra notre groupe au Conseil municipal et

en dehors, aux côtés des parents d'élèves, des enseignants et, bien sûr, des personnels concernés par ces décisions arbitraires.

Enfin, signez sans modération la pétition initiée par les parents d'élèves !

<https://www.change.org/p/maire-de-saint-christol-lez-al%C3%A8s-touche-pas-%C3%A0-mon-atsem>

Grégory THOMAS

La municipalité actuelle a souhaité réviser le PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) qui date de 2009 pour le mettre en conformité avec les directives du « Grenelle de l'Environnement » et la loi ALUR. Cela implique, en préalable l'élaboration d'un rapport le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) par la municipalité. Ce PADD doit déboucher sur un nouveau zonage concernant le PLU.

Par rapport à cette initiative de l'équipe Bénézet, plusieurs remarques s'imposent.

La première porte sur la méthode utilisée : pour un document essentiel pour l'avenir de la commune, fidèle à leur pratique courante, Bénézet & co. se sont refusés à associer et informer la population et annoncent qu'ils se limiteront aux strictes réunions et démarches légales. C'est exactement le contraire de la méthode de la municipalité Sirvin qui lors de la première élaboration du PLU (2004-2008) avait multiplié les réunions d'information et de concertation.

Mieux même, les 2 groupes d'opposition au Conseil ont dû ferrailer pendant plus d'un an et menacer de boycotter la démarche pour que le maire accepte, difficilement, de les associer aux réunions de travail avec le cabinet d'études....La démocratie communale selon Jean Charles I^{er} !!!

Que faut-il retenir des deux dernières réunions sur le PADD?

D'abord, le 25 septembre, nous nous attendions à une présentation de la mouture quasi définitive du PADD, conformément à l'ordre du jour, que nenni !!! Ce fut un travail sur la future carte du zonage du PLU, travail assez approximatif, avec de vagues idées....bref ça ressemblait beaucoup à de « l'à peu près », le tout s'interrompt à midi pétante !!!

D'énormes réserves par rapport au stade d'élaboration du nouveau PLU.

Pour le PADD : la première relève du projet d'urbanisation proposé pour Saint Christol à l'avenir. Ce projet se résume en une seule phrase : **les futures formes d'habitat prévues : 10 à 15% d'habitat individuel, 90 à 85% de collectif ou semi collectif.** En clair sous divers prétextes plus ou moins valables et avec une soumission aux directives nationale et au SCOT, on casse le pouvoir d'attraction de la commune : la petite villa individuelle et son petit jardin.

La deuxième réserve : si ce rapport parle incidemment de la voie de contournement, elle n'est jamais mise en évidence comme élément majeur structurant du futur urbanisme local. Exemple comment concevoir la redynamisation du « centre ville-rue » sans elle? Comment concevoir les grands axes du développement urbain sans elle? Mais à ce niveau aussi, le PADD nous laisse sur notre faim...Quelques allusions aux grands axes mais rien de très précis ni affirmé. C'est bien là le reflet d'une gestion à « la petite semaine ». Plus fort encore, lors de la réunion du 25 septembre, à l'examen de la carte de zonage du PLU, les responsables municipaux en étaient à s'interroger sur l'avenir de la zone économique où se trouve l'usine Coudéne et qui jouxte la future rocade !!! Ça situe le problème !!!!

Dans le même ordre d'idée, la saturation de la station d'épuration qui risque de bloquer le développement de la commune est lui aussi pas assez mis en exergue ce qui risque d'avoir d'énormes conséquences pour l'avenir de notre ville.

La troisième réserve : le flou artistique de la nécessaire politique de mixité sociale.. Alors que la commune accuse un déficit de logements sociaux qui nous vaut une **amende de presque 70 000 euros**. Le texte du PADD proposé reste d'une remarquable imprécision sur la démarche envisagée pour combler ce déficit. D'ailleurs, la politique actuelle de cette municipalité ne laisse aucun doute : alors qu'il lui était fixé comme objectif pour combler le déficit de construire entre 2014 et 2016, 79 logements sociaux, son bilan actuel sur la période se situe à moins de 10 !!! Ce n'est, donc pas demain la veille que sur la durée de son mandat (2014-2020) , elle construira les 182 que la loi lui impose! De mieux en mieux, alors qu'une trentaine de logements de ce type étaient prévue pour l'opération centre-ville, un responsable municipal se réjouissait que finalement le projet arrêté par l'équipe Bénézet aboutissent à la construction d'une dizaine de logements sur cet emplacement. **Mais surprise pour ces braves gens, d'entendre le représentant de l'État préciser, lors de cette réunion, que dans ces conditions, le Préfet risquait, à brève échéance d'user de son droit de préemption pour les terrains mis en vente sur la commune et d'imposer la construction de logements sociaux !**

Dans son état actuel, la carte de zonage du PLU dégage plusieurs tendances.

Aucune ligne de force, ni perspective d'avenir (type par exemple éco-quartier) ne sont proposées quant au futur développement urbain de la commune.

C'est de l'adaptation au coup pour coup par rapport aux situations présentes, sans examiner les potentiels existants sans parler des approximations concernant par exemple les contraintes du PPRI.

Par contre les opérations d'urbanisme planifiées et contraignantes mais très intéressantes pour la collectivité sont abandonnées ou modifiées : abandon de la ZAC des Combes, abandon de la ZAC du Mas Rouge et de son programme d'aménagement, utilisation de nouvelles procédures moins coercitives pour les promoteurs. Bref au cas où vous en auriez douté, la droite libérale gère Saint Christol avec Jean Charles I^o !!!!!

CRUELLE COMPARAISON.....

Les trois derniers budgets du mandat de Jean Sirvin : 2005-2006-2007 donnaient les résultats suivants :

	2005 (en millions d'euros)	2006 (en millions d'euros)	2007 (en millions d'euros)
Budget total dont ↓	6	7	8,8
Investissements dont ↓	1,7	2,5	4
Dépenses d'équipement	1,4	2,1	3,5

Les trois derniers budgets du mandat J-C. Bénézet : 2015-2016-2017 donnent les résultats suivants :

	2015 (en millions d'euros)	2016 (en millions d'euros)	2017 (en millions d'euros)
Budget total dont ↓	7,5	7,4	7
Investissements dont ↓	1,6	1,7	1,5
Dépenses d'équipement	0,8	0,6	0,8

Et on ne le fait pas dire à l'actuel adjoint aux finances : « *la section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la ville et d'améliorer la qualité des équipements voire d'en créer de nouveaux....* » (J.Meynier).

Dix ans après, en 3 ans l'équipe actuelle a dépensé 2,2 millions d'euros pour équiper la commune soit moins du 1/3 de ce qu'avait dépensé l'équipe Sirvin 10 ans auparavant.

Aujourd'hui, les dépenses d'équipement de Saint Christol représentent 94,15 euros alors qu'elles sont de 304 euros pour les communes équivalentes à la notre...donc plus de 3 fois moins à Saint Christol pour des dépenses qui préparent l'avenir de notre commune.

C'est évident avec eux, Saint Christol progresse « en marche...arrière !!! »

Mais il paraît qu'ils ne font RIEN pour éviter d'endetter la commune : l'encours de la dette (son montant total) était en 2007 de 6,6 millions d'euros, en 2016, il est de 6,1 millions d'euros soit moins 7,5% donc une certaine diminution. Par contre l'évolution de l'annuité de la dette ce que nous remboursions chaque année est significative :

En 2007, alors que de 2005 à 2007 nous avons réalisé 7 millions d'euros d'équipement l'annuité de la dette était de 437500 euros, aujourd'hui alors que de 2015 à 2017, Bénézet and Co. ont réalisé 2,2 millions de dépenses d'équipement, l'annuité de la dette est de 560 000 euros soit de 122 500 euros supérieure.

Il est vrai que malgré nos conseils répétés, il s'efforce d'éviter de renégocier certains emprunts avec des taux d'intérêts, aujourd'hui, abusifs. D'excellents gestionnaireson vous dit !!!

D'abord j'ai horreur de perdre mon temps. Or après la réunion sur ce projet de la commission de l'urbanisme où un débat s'instaura, débat jugé intéressant par le 1^{er} adjoint en personne, et la présentation du dit projet en conseil municipal, c'est exactement l'impression que je ressens. Pourquoi nous avoir réuni alors que le projet était, déjà, arrêté. Cela reflète bien votre pratique du débat démocratique !!

D'ailleurs ce projet concrétise parfaitement votre crainte et refus de toute démocratie participative. Alors que l'aménagement de ce point essentiel du cœur de ville aurait pu faire l'objet d'un appel à projet d'aménagement urbain et par la suite, à l'image de ce qu'a pratiqué le Maire d'Alès...votre modèle, la possibilité d'engager une information, une concertation et une consultation de la population, vous nous proposez un projet tout ficelé, résultat d'une obscure négociation entre vous-même et un promoteur privé improbable..

Je pense que ce projet est une erreur d'urbanisme dans son organisation qui ferme totalement la perspective de la Pyramide, qui supprime la possibilité d'un lieu de vie convivial en centre ville, qui limite à une peau de chagrin le nombre de places de parking desservant les commerces coincés en front de route, sans parler du nombre dérisoire de logements sociaux et de l'absence de toute mixité. De plus je considère ce projet comme « petit bras » avec sa conception du vrai faux ancien et son refus d'élargir l'aménagement aux autres potentialités qui s'offrent en centre ville (terrain jouxtant le projet maison et terrain en vente à proximité). En réalité je pense que ce projet reflète votre conception de développement de Saint Christol, très étriquéeet je le déplore !

Mais me direz vous ce ne sont qu'opinion d'un groupe d'opposition et je l'admets !!

Par contre plus grave est la transaction telle qu'elle est envisagée. Vous vendez l'ensemble immobilier et foncier 210 000 euros à un promoteur c'est-à-dire exactement le prix que l'avaient payé vos prédécesseurs en 2010, il y a 7 ans, soit un prix moyen de 75 euros le m² (bâtiment compris) alors que dans la proximité immédiate, un ensemble immobilier maison plus terrain est à vendre à plus de 200 euros le m². Un simple calcul basé sur l'évolution de l'indice INSEE à la construction de 2010 à 2017 aurait dû entraîner une revalorisation du prix d'environ 10% soit à peu près 21000€ Plus grave, cet ensemble immobilier a fait l'objet d'une estimation de France Domaine à 250 000€. Sans en tenir compte vous le bradez, donc, 40 000€ au dessous du prix de l'estimation. **Ne pensez vous pas que c'est contradictoire avec votre idée fixe : économiser le moindre euro ?!!**

Jean SIRVIN

(Déclaration faite au Conseil Municipal de Juin 2017)

FAUX ET USAGE DE FAUX !!!

Lorsque le Maire affirme qu'il consacre 220 000 euros du budget pour réparer les toitures des bâtiments communaux car les municipalités précédentes n'avaient rien fait dans ce domaine...Cette deuxième affirmation est fautive : en 2004/2005, la municipalité de Jean Sirvin avait entrepris la réfection et l'isolation de la toiture du gymnase du foyer et de très importantes réparations sur les toitures du groupe scolaire Marignac.

Lorsque le Maire affirme, lors d'une réunion publique, que la localisation actuelle des ateliers municipaux sur la colline de Vermeil est une erreur car ils sont inaccessibles en cas d'inondation cela relève d'une méconnaissance complète de la situation en cas d'épisode dramatique comme en 1997 ou 2002. Dans une telle situation, en réalité tous les axes principaux sont bloqués et il est impérativement recommandé de ne pas circuler même d'ailleurs les véhicules de secours qui à partir d'une certaine hauteur d'eau sur les routes sont non opérationnels sans compter la rupture totale de moyens de communication classiques. D'ailleurs, le Maire devrait le savoir puisque l'essentiel de son action de lutte contre les inondations a consisté à faire poser des barrières pour arrêter la circulation sur les routes inondées. Mieux même, pour les ateliers municipaux une possibilité de sortie de véhicules surélevés (que la mairie ne possède pas) existe par le chemin de la Davalade...à condition que les chauffeurs aient pu circuler jusqu'aux ateliers !!!

Chasser les moustiques, c'est pas automatique !

Cet été, comme l'été dernier d'ailleurs, les Saint Christolens ont du partager leur quotidien avec les moustiques : un fléau de jour comme de nuit. Participant au Comité consultatif de l'environnement sous la présidence du Premier adjoint de la commune, je peux témoigner que cette question y est



abordée de manière récurrente. La réponse qui est souvent apportée par la municipalité est la suivante : pour limiter la prolifération de ce moustique, il faut supprimer les eaux stagnantes, systématiquement, chez soi. Très bien, mais chacun appréciera les limites de cette mesure plus que légère. Alors que proposer ? Regardons comment ce problème est traité ailleurs...

En Haute-Garonne, l'État, l'ARS Midi-Pyrénées et le Conseil départemental ont mis en place un comité de pilotage chargé de suivre le plan de lutte contre la prolifération de ce moustique. Ils ont confié à l'EID Méditerranée (Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral méditerranéen), opérateur public territorial dans le sud de la France, une démarche de surveillance et de contrôle antivecteur (www.albopictus31.org).

En Gironde, la lutte contre les moustiques est une action bien présente sur le littoral Atlantique. En effet, les communes y sont classées, à leur demande, par le Conseil Départemental, territoire d'interventions. Cette compétence départementale est confiée à une Collectivité spécifiquement chargée de cette action : l'Entente Interdépartementale pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique). Forts de 40 années d'expériences, les agents de la démoustication interviennent sur les communes, tout au long de l'année.

La méthodologie proposée est appliquée depuis 40 ans. Il s'agit de traitements anti-larvaires. Une solution efficace car rapide, écologique et économique. Cette lutte, très ciblée, ne s'intéresse qu'aux moustiques susceptibles de constituer une gêne collective, c'est-à-dire ceux qui piquent l'homme. Les autres espèces sont préservées afin de ne pas rompre la chaîne alimentaire ; principalement celle des oiseaux prédateurs. De plus, les agents de la démoustication, avant toute campagne de traitements, assurent une mission de surveillance des éclosions larvaires de Janvier à Octobre. Sur le littoral atlantique, un territoire d'environ 200 communes est surveillé par la démoustica-

tion. Lorsque les habitants constatent une nuisance en moustique hors du commun, ils peuvent le faire savoir aux agents de la Démoustication en remplissant un formulaire disponible sur Internet (www.eidatlantique.eu).

Et dans le Gard, quels moyens avons nous?

Il existe aussi une Entente Interdépartementale pour la Démoustication dans notre région:

*« L'EID Méditerranée est une « institution interdépartementale », dotée de statuts. A ce jour, adhèrent les Conseils départementaux des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault, **du Gard**, des Bouches-du-Rhône, du Var et la Région Occitanie. L'EID Méditerranée est gérée selon les dispositions s'appliquant aux syndicats mixtes.*

La mission de démoustication est fixée par la loi du 16 décembre 1964 et par son décret d'application du 1er décembre 1965. La loi de 1964 et le Code de la santé publique, ont été modifiés par l'article 72 de la loi du 13 août 2004, relative aux « libertés et responsabilités locales » (décret d'application du 30 décembre 2005) :

Les traitements de démoustication dans la zone d'action de l'EID Méditerranée font l'objet d'un arrêté annuel des Préfets des départements concernés, après examen des modes opératoires et du bilan de l'exercice annuel précédent par chaque CoDERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques):

- *la démoustication est principalement indexée sur un objectif de santé publique (lutte contre les moustiques vecteurs de maladies, dont l'organisation et le financement sont transférés aux Conseils départementaux).*
- *la lutte de confort (contre les espèces simplement nuisantes) n'a plus de caractère obligatoire en Languedoc-Roussillon et peut être effectuée partout en France « en cas de besoin dans les départements dont les Conseils départementaux le demanderaient ».»*

Voilà ce qu'on peut lire sur le site de l'EID Méditerranée (<http://www.eid-med.org/>)! Et, intéressant pour Saint Christol, on y apprend que pour le Conseil Départemental du Gard, y siège Geneviève Blanc, la Conseillère départementale de notre canton Alès 1 ! Heureux hasard que nos élus municipaux auraient tout intérêt à se saisir pour nous débarrasser de ses nuisibles... vous ne croyez pas ? L'exemple cité plus haut de la Haute-Garonne nous montre que la démoustication n'est pas que l'affaire du littoral. Et pour des raisons

financières (cela suppose une participation financière de la collectivité) et de cohérence (Saint Christol n'est pas la seule commune gênée par les moustiques), il serait judicieux que cette question soit portée au niveau de l'agglomération.

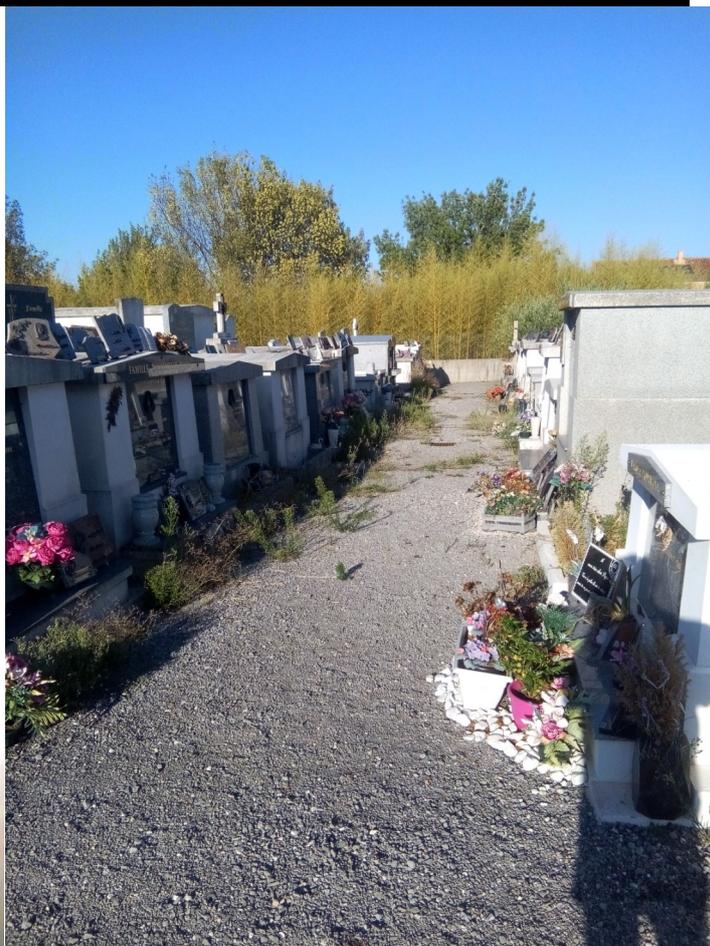
Bref, pour Union & Dynamisme, des solutions existent.

Grégory THOMAS

QUAND LE CIMETIÈRE DE ST CHRISTOL LEZ ALÈS RESSEMBLE À UN CIMETIÈRE DÉSAFFECTÉ !

Rappelez-vous en 2013, du temps où Monsieur Philippe ROUX était maire de St Christol lez Alès : la municipalité s'était engagée « Vers zéro pesticide ! ».

Depuis, l'équipe du nouveau Maire Monsieur Jean-Charles BENEZET, qui s'inscrit dans une politique de continuité par rapport aux projets qui avaient été menés, « finalise » le travail en laissant quasiment à l'abandon le cimetière communal (maintenant on est passé au stade de mise en jachère) : on y trouve de hautes herbes dans les allées, et le panneau



mis en place par la municipalité ROUX devant l'entrée, est à peine visible...

Un véritable manque de respect pour nos morts, et pour les personnes se recueillant sur les tombes de leurs défunts !

Depuis peu de temps, et sous la pression de quelques St Christolens influents, Monsieur le Maire et son équipe ont enfin décidé de faire désherber notre cimetière... espérons que ce soit fait régulièrement à l'avenir !

Sébastien GIL

Il était l'ami des cancre, des plombiers zingueurs, des exploités de tous les pays. Il s'était insurgé contre toutes les formes d'asservissement, contre les colonialismes et les totalitarismes. Ses poèmes décrivaient les souffrances du quotidien, des travailleurs, ce mot qui de nos jours semble ne plus avoir de sens. Il aimait décrire les joies simples. Si certains de ses poèmes semblent puérils, ils recèlent une réelle profondeur, car ce qu'il écrit ne sont pas les affres d'un auteur en proie à ses malaises de vivre. Il était le chantre de petites gens besogneuses, honteusement exploitées, et totalement oubliées de la société. Il était le révolté permanent contre une société bourgeoise et bien-pensante, uniquement occupée à protéger ses acquis par tous les moyens. Cela est en prise directe avec notre actualité.

Les enfants des écoles apprennent ses poèmes :

*A l'enterrement d'une feuille morte
Deux escargots s'en vont
Ils ont la coquille noire
Du crêpe autour des cornes...*

Ca c'est le "côté gentil". D'autres textes, tels – tentative de description d'un diner de têtes à Paris France, ou la crosse en l'air donnent à l'auteur une autre dimension.

Il a été scénariste et/ou dialoguiste de films qui sont toujours des références et des classiques du cinéma français : Quai des brumes, le jour se lève, les visiteurs du soir, et tant d'autres. Nous fredonnons certaines de ses chansons, sans savoir qu'il en est l'auteur :
*Rappelle-toi Barbara
Il pleuvait sans cesse sur Brest ce jour-là...*

Ou

*je voudrais tant que tu te souviennes
Des jours heureux où nous étions amis.
En ce temps-là la vie était plus belle,*

*Et le soleil plus brûlant qu'aujourd'hui.
Les feuilles mortes se ramassent à la pelle.
Tu vois, je n'ai pas oublié...*

Il s'appelait Jacques PREVERT. Il nous a quitté en Avril 1977. Quarante ans déjà.

Jacques PREVERT, comme le lycée de ST CHRISTOL. Il s'agit bien de Jacques PREVERT le poète.???

Quelle singulière coïncidence. Ah ça par exemple, nous avons un Lycée qui porte le nom d'un immense poète, et nous ne le savions pas.

Alors que des revues, des journaux, des émissions de télévision et de radios, rendaient un hommage unanime à un des poètes majeurs du siècle dernier, silence radio sur St Christol.

C'est vrai ce Lycée est tellement excentré, tellement loin du Coeur de ville, et le poète est tellement inconvenant...mais un hommage venu de la Municipalité aurait permis de réaliser une symbiose parfaite entre une Ville et son Lycée, car la nouveauté vient toujours de l'Ecole, qui permet un bouillonnement et un foisonnement des idées et des créations.

*Il est terrible
le petit bruit de l'oeuf dur cassé sur un comptoir
d'étain
il est terrible ce bruit
quand il remue dans la mémoire de l'homme qui a faim
elle est terrible aussi la tête de l'homme
la tête de l'homme qui a faim...*

Non ! cher Jacques, hélas rien n'a changé ou si peu.

Pierre LORIA

p.s. Les écrits de Jacques PREVERT, se trouvent facilement en livre de poche. Sur la chaîne You tube, on trouve des poèmes lus par des comédiens, et notamment par Serge Reggiani-



...DERNIERE MINUTE...DERNIERE MINUTE...

"PLUS DE 80% du PERSONNEL COMMUNAL A SIGNE UNE LETTRE PETITION CONTRE LA CASSE DU SERVICE PUBLIC MUNICIPAL PAR BENEZET ET SON EQUIPE"